

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 janvier 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation : 23/01/2019

Présents : Elisabeth BRUSSAT, Patricia LACHAMP, Laurent DOLCEMASCOLO, Daniel MAURIN, Richard PONCEPT, Christian ROBIN, Céline DESSIMOND, Jean-Louis ROUVIDANT, Michèle MASSE, Suzy CHAMPREDON, Cédric DAUDUIT, Julien THELLIER

Absents : Ariane ALBARIC, Jacqueline BAURY, Nathalie CHALARD, Franck OZEO, Patrick VITALIS, Stéphanie VOLPINI, Sophie CARRE

Pouvoirs : Ariane ALBARIC donne pouvoir à Patricia LACHAMP

I - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Cédric DAUDUIT est élu secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 10 DECEMBRE 2018

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2018 est approuvé par l'assemblée.

III - DÉLIBÉRATIONS

RIFSEEP

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la délibération pour le RIFSEEP est passé au comité technique du centre de gestion pour avis le 04 décembre 2018. Les membres du CT ont relevé dans la délibération que l'IFSE peut être réduite, suspendue ou même supprimée dans le cas où des faits graves seraient commis par un agent et au regard des dysfonctionnements engendrés sur la bonne marche du service.

Or, aucune disposition n'autorise une modulation individuelle du régime indemnitaire basée sur des motifs disciplinaires. Aussi la délibération a dû être modifiée en ce sens et resoumise au Comité Technique du 22 janvier 2019.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le régime du RIFSEEP.

SIEG Travaux enfouissement réseaux télécom au Bourg (Tranche 2)

Madame Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications en coordination avec les réseaux électriques. Un avant projet des travaux d'enfouissement du réseau telecom a été réalisé. La prise en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouilles est estimée à 1 124.40 €HT. Ces travaux seraient confiés au SIEG, la Participation de la commune au financement des dépenses de génie civil sera de 1 300.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider à l'unanimité les modalités relatives aux travaux d'enfouissement des réseaux telecom et autorise Madame le Maire à signer la Convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Acquisition amiable d'immeubles EPF/SMAF

Madame Le Maire rappelle le projet de réaménagement du Centre Bourg d'Orléat qui nécessite l'acquisition de biens ou parcelles. En effet, la Mairie va acquérir les parcelles suivantes AH62, 1 partie des parcelles AH88/89, AH73, AH74 et AH75. La Commune devra le remboursement de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature de l'acte d'acquisition jusqu'à la revente, selon les modalités fixées par le conseil d'administration de l'Etablissement en dix annuités au taux de 1.5% pour tout immeuble bâti ou non bâti destiné à rester dans le patrimoine des adhérents de l'Etablissement;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider l'acquisition des parcelles AH62, 1 partie des parcelles AH88/89, AH73, AH74 et AH75 par l'EPF/SMAF.

LEADER

Madame le Maire expose à l'Assemblée que suite à l'adoption du Programme d'Aménagement Durable, une demande d'inscription du projet dans le cadre du LEADER sera faite à hauteur de 200 000,00 €. (Réaménagement de la Place de l'Eglise à Orléat).

Les Travaux seront décomposés comme suit :

- Une tranche ferme pour 664 980 € HT
- Une tranche conditionnelle pour 548 335 € HT

Soit un total de 1 213 335,00 €HT

Le Conseil Municipal décide de valider à l'unanimité la demande de LEADER dans le cadre de l'opération de réaménagement de la Place de l' Eglise.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

Madame le Maire expose à l'Assemblée que préalablement au vote du budget primitif, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018 à savoir :

Budget principal :

Dépenses d'investissement 2018 (Hors chapitre 16 Remboursement d'emprunts)

- Commune : 507 476.53 €
- Assainissement : 122 175.52 €
- Base : 8 578.80 €

Soit au total : 638 230.85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la prise en charge de 25% des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 soit 159 558.46 €.

Prêt Réhabilitation du Centre Culturel et Sportif

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération de réhabilitation du Centre Culturel et Sportif, il est opportun de recourir à un emprunt de 250 000,00 €.

La durée du contrat de prêt est de 15 ans et le taux d'intérêt annuel est de 1.38 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 11 votes pour et 1 abstention d'adopter les conditions du prêt.

Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Madame le Maire expose qu'en vertu d'un accroissement temporaire d'activité (en matière de ménage dans les différents bâtiments et de remplacements au sein de l'équipe du groupe scolaire Jean Touron) il y aurait lieu de créer un emploi non permanent à temps non complet afin d'assurer le bon fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet de 26/35ème pour assurer le bon fonctionnement des services pour la période du 01^{er} mars 2019 au 30 août 2019.

Programme d'aménagement du bourg

Madame le Maire présente le programme d'aménagement durable qui a été réalisé par le Cabinet LANCRENON-LESAGE-DERLICH.

Cette étude a dressé le bilan du PAB précédent, elle s'est basée sur des visites de terrain et une collaboration forte avec la commune et les acteurs clés du territoire, elle s'est appuyée sur les études communales actuelles notamment le Plan Local d'Urbanisme, qui comprend un diagnostic détaillé de la commune ainsi qu'une étude détaillée de la traverse de Bourg récente réalisée par la DDT63 Cette étude a fait l'objet d'une présentation aux administrés en Novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 11 votes pour et 1 abstention d'adopter le PAB révisé.

Motion Plan de gestion des déchets

Madame le Maire souhaite soumettre au vote du Conseil Municipal la motion suivante adoptée par le comité syndical du SIVOM portant sur l'augmentation des coûts de la gestion des déchets dans les années à venir engendrée par le projet de loi des finances 2019 et par le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets non dangereux.

-au gouvernement de :

- déplacer « le signal fiscal » de l'usager du service de gestion des déchets vers les metteurs sur le marché des produits non recyclables afin de les inciter à produire moins d'emballages et à trouver des solutions de valorisation pour leurs produits en fin de vie,
- affecter la totalité des recettes perçues par la TGAP aux actions déchets en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et de l'économie circulaire, telles que la réduction des déchets, l'écoconception des produits, les collectes sélectives, les nouvelles filières de recyclage, le tri à la source des bio déchets, la valorisation énergétique des déchets, ...

-à la Région de :

- respecter le principe de proximité prévue par la Loi en conservant des sites de stockage sur le territoire du VALTOM,
- veiller à l'équilibre de l'offre privée et publique en matière de stockage.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter cette motion.

AFFAIRES DIVERSES

Madame le Maire présente le rapport d'activité de l'année 2017 de la Communauté de Communes entre Dore et Allier.

DATES

Les prochains Conseils Municipaux sont fixés le Lundi 4 mars 2019 à 18h30 et le Lundi 8 avril 2019 à 18h30.

La pose de la première pierre pour le Centre culturel et sportif aura lieu le 15 mars 2019 à 11h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 35.

